

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous exprimer mes salutations à distance puisque, malheureusement, je n'ai pas été autorisé à quitter l'Iran pour être aujourd'hui parmi vous à l'occasion de ce grand rassemblement qu'est le 5^e Congrès mondial contre la peine de mort. J'espère que vous comprendrez que cette absence n'enlève rien au fait que je me considère comme un membre à part entière de votre communauté abolitionniste et comme un humble serviteur de votre cause. Sachez qu'il m'aurait beaucoup plu de pouvoir échanger aujourd'hui avec vous sur ce sujet. Cependant, faute de pouvoir me trouver parmi vous, et à la demande d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM), je vous adresse ce message.

Les tableaux dont j'ai fait don au Congrès et à ECPM incarnent d'ailleurs ce message : « Rien sur terre n'est plus sacré que la vie humaine ». C'est là que réside toute l'importance du combat que mènent les participants de ce Congrès. La plus grande bataille sur terre se joue entre ceux qui veulent défendre le droit à la vie et ceux qui veulent lui porter atteinte.

En 2002, grâce à l'action de l'ONG française « Ensemble contre la peine de mort », une graine nommée « Coalition mondiale contre la peine de mort » fut plantée. Cette graine s'est transformée en jeune pousse puis en arbre qui, en grandissant, étend aujourd'hui son ombre sur la terre comme les ailes d'un ange, qui, volant de pays en pays, porte victorieusement le flambeau de la vie, à la main.

Là où il y a encore des exécutions, il ne peut y avoir de respect de la dignité de la vie humaine. L'homme étant le sujet et le but ultime de la vie, celui qui lui porte atteinte bafoue les principes les plus élémentaires du respect de la dignité d'autrui. Tout, sur terre, a été créé pour que les hommes puissent jouir de la vie et rien ne doit exister qui puisse empêcher quiconque de profiter de ce droit sacré (pour des attestations coraniques, se référer à 2:29; 14:32-33; 51:38; 45:12-13; 16:12-14).

Quand j'observe les afflictions dont souffre actuellement la société : l'injustice sociale, le recours permanent à la violence, aux guerres, l'agressivité, je retrouve toujours le même dénominateur : le manque de respect en la dignité humaine. Tant de problèmes seraient résolus si chacun avait compris la signification de ce qu'est la dignité humaine et que chacun agissait envers l'autre comme il souhaite qu'on agisse envers lui-même. Le respect de la dignité de la vie humaine est un élixir de vie qui soigne tous les maux dont une société peut souffrir et qui peut panser toute les blessures.

Personne ne peut prendre la vie d'un homme sans porter atteinte à la dignité entière du genre humain. Pour cette raison, ma préoccupation va au-delà de la seule question de la peine de mort. C'est du problème de la dignité humaine dans son entière acception dont il faut se saisir.

Cependant, même s'il faut rester conscient que l'abolition de la peine de mort n'empêchera pas que, chaque jour, des centaines de personnes soient tués brutalement par les guerres et les attentats, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle représente le premier pas, indispensable, vers le respect de la dignité de tous les hommes.

Si les droits de l'homme étaient une forêt, le droit à la vie s'apparenterait au tronc des arbres et les autres droits en seraient les branches. Il est inutile de protéger les branches si vous ne pouvez pas garantir la sécurité du tronc. Résoudre le problème de la peine de mort est donc le point de départ obligatoire de tout combat en faveur des droits de l'homme.

Cependant, s'attaquer au problème de la peine de mort en Iran demande obligatoirement du pragmatisme et de la patience. Si on veut avoir quelques chances d'obtenir des résultats, il nous faudra alors adopter les principes de réalisme et de réforme graduée qui sont inscrits dans les grands documents des droits de l'homme. Aussi, ne demandons pas d'emblée ce qui représente pourtant notre idéal, à savoir l'abolition pure et simple de la peine de mort ; mais exigeons pour le moment que soit abolie la lapidation, la peine de mort pour les enfants en cas de trafic de drogue, espionnage, ou crimes financiers, et demandons que soient instaurées des peines alternatives pour tous ces crimes.

L'année dernière, en 2012, selon les informations fournies par les médias iraniens ou les agences gouvernementales officielles, environ 300 personnes auraient été exécutées. Cependant, tout le monde sait que ces chiffres ne représentent en rien la réalité et il est réellement choquant que le régime ose quand même les diffuser.

En Iran, un tiers des condamnés à mort est exécuté pour trafic de drogue. Le reste des condamnés le sont pour vol à main armée, pour meurtre ou pour des crimes sexuels tels que le viol. Ces crimes puisent très souvent leurs racines dans la pauvreté et naissent des problèmes économiques et sociaux causés par la mauvaise gestion des affaires publiques et sociales en Iran.

Face à toutes ces exécutions, le plus choquant reste sûrement l'absence de réaction de la société. La moitié des exécutions ont lieu en public, et le plus inquiétant, c'est que la population semble prendre plaisir à venir y assister. Elle y assiste comme on regarde un spectacle de cirque. Cela conduit indéniablement à banaliser ce genre de pratique et participe au processus d'augmentation du nombre d'exécution. En effet, si la population ne se déplaçait pas autant en masse ou n'affichait pas autant de plaisir à assister à ces exécutions, il n'y en aurait sûrement pas autant qui se dérouleraient en public.

Dans le cadre de votre excellent travail, je me permets cependant de vous faire part de deux remarques personnelles :

- 1- Les efforts actuels vont dans le bon sens mais sont inachevés et doivent être poursuivis. En parallèle des diverses manifestations et actions de lobbying auprès des autorités, il faut accentuer les efforts d'éducation et de sensibilisation à la cause abolitionniste. Plus que jamais, il semble fondamental d'écrire des livres sur le sujet, de faire des recherches poussées, d'écrire des articles ou de faire des films qui traitent de la question de la peine de mort. Ces efforts doivent être particulièrement accrus dans les pays en voie de développement, dans lesquels le public est peu sensibilisé à ce genre de situation.
- 2- Dans certains pays, comme aux États-Unis, au Japon, en Malaisie, en Iran, en Chine, en Arabie Saoudite, en Iraq ou en Afghanistan, le nombre d'exécution est toujours très élevés et les statistiques sont terrifiantes. Dans notre combat contre la peine de mort nous devons faire la distinction entre deux niveaux. D'un côté, dans les pays comme les États-Unis la Malaisie ou le Japon, il faut se battre contre la peine de mort en tant que pratique légale et œuvrer pour changer des points précis des grands textes juridiques. D'un autre côté, nous devons bien garder à l'esprit que si le nombre d'exécutions dépasse un certain niveau, il ne s'agit plus seulement du simple problème de la peine de mort. Il s'agit alors de « massacres » et ce qui peut être considéré par les Nations unies comme des « crimes contre l'humanité ».

En effet, de telles exécutions correspondraient aux critères indiqués par l'article 7 des Statuts de la Cour pénale internationale, surtout lorsqu'il s'agit de crimes perpétrés par les autorités publiques et que celles-ci agissent en dehors de toute procédure légale et dans le seul but d'instaurer un climat de terreur au sein de la population.

Aujourd'hui, levons-nous et agissons avec l'espoir de rendre à notre monde toute son humanité.

Avec mes salutations les plus sincères,

Emadeddin Baghi.